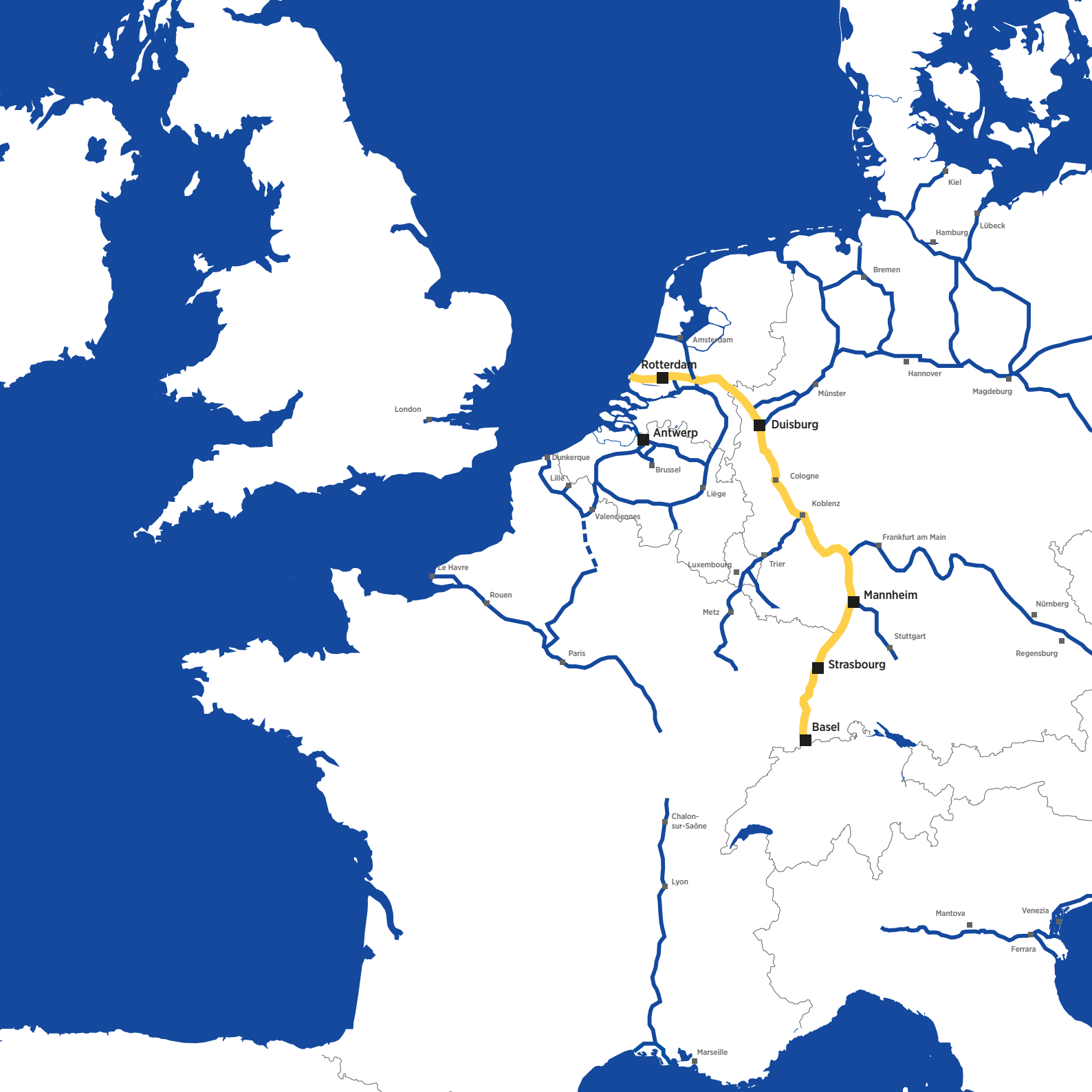




[www.ccr-zkr.org](http://www.ccr-zkr.org)



Rotterdam

Antwerp

Duisburg

Mannheim

Strasbourg

Basel

London

Amsterdam

Kiel

Hamburg

Lübeck

Bremen

Hannover

Magdeburg

Münster

Dunkerque

Brussel

Liège

Lille

Valence

Cologne

Koblenz

Frankfurt am Main

Le Havre

Rouen

Paris

Metz

Luxembourg

Trier

Nürnberg

Regensburg

Stuttgart

Chalon-sur-Saône

Lyon

Mantova

Venezia

Ferrara

Marseille

# MISSIONS & FONCTIONNEMENT

La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) est une organisation internationale assurant la liberté et la sécurité de la navigation sur le Rhin depuis 1815. Elle compte 5 Etats membres : l'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas et la Suisse.



La CCNR est constituée des délégations de ses différents Etats membres, chargées de l'élaboration de la réglementation rhénane et d'un Secrétariat permanent, en charge de la préparation de ces travaux. Elle adopte à l'unanimité des résolutions qui s'imposent dans ses Etats membres, chaque Etat disposant d'une voix.

Des Etats observateurs (l'Autriche, la Bulgarie, la Grande-Bretagne, la Hongrie, le Luxembourg, la Pologne, la Roumanie, la République de Serbie, la République slovaque, la République tchèque, l'Ukraine) ainsi que des organisations agréées sont également associés à ses activités.



Le Rhin étant placé au centre du réseau européen de transport, la CCNR a développé une relation privilégiée avec la Commission européenne et travaille également étroitement avec la CEE-ONU et les autres commissions fluviales, notamment la Commission du Danube, la Commission de la Moselle et la Commission de la Sava, tout comme avec la Commission internationale pour la protection du Rhin ainsi que la Commission internationale pour l'hydrologie du Rhin. Ces coopérations se traduisent par des reconnaissances réciproques sur le plan réglementaire, mais aussi par des projets communs.





**ANS**  
D'HISTOIRE

**1815**  
**CRÉATION**  
DE LA CCNR

# HISTOIRE

C'est en 1815, lors du Congrès de Vienne, qu'est créée la CCNR, qui demeure la plus ancienne forme de coopération intergouvernementale institutionnalisée au monde.

Créée pour garantir la liberté de navigation sur le Rhin, son rôle s'affirme suite à l'Acte de Mannheim de 1868 qui élargit ses compétences à la garantie de la prospérité de la navigation rhénane et européenne ainsi que d'un haut niveau de sécurité pour la navigation et son environnement. Cet acte jouera un rôle

**DÉVELOPPEMENT**  
DES PORTS  
DE ROTTERDAM  
ET ANVERS

**BOOM DU TRAFIC**  
RHÉNAN

précurseur pour la mise en place d'un marché des transports libre et commun, réalisé, en grande partie, 100 ans plus tard par les instances européennes.

Aujourd'hui, les activités de la CCNR s'inscrivent au cœur de la politique européenne des transports. Son expertise reconnue la conduit à concentrer nombreuses de ses activités non plus seulement sur le Rhin mais sur les voies navigables européennes au sens large.

8 | 2

1815

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RHIN**

**1815**  
Congrès de Vienne

2<sup>ÈME</sup> RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

1<sup>ÈRE</sup> GUERRE MONDIALE

**BOOM DU TRAFIC  
RHÉLAN  
& CRISE LATENTE  
ET PERMANENTE**

**RESTRUCTURATION  
DE LA FLOTTE**

**VERS  
UN DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
DE LA NAVIGATION  
RHÉNANE  
ET EUROPÉENNE**

**1919**  
**MODIFICATION**  
STRUCTURELLE  
DE LA CCNR  
|  
Son siège est placé  
à Strasbourg

**1992**  
**LIAISON DU RHIN AU  
DANUBE** PAR LE CANAL  
DU MAIN AU RHIN

**1975**  
**OUVERTURE DU**  
CANAL DE L'ESCAUT  
AU RHIN

**2003 & 2013**  
**RENFORCEMENT**  
DE LA COOPÉRATION  
CCNR/UE

**1945**  
**RECONSTITUTION**  
DE LA CCNR

2016

2<sup>ÈME</sup> GUERRE MONDIALE

**1945**  
Création de l'ONU  
**1957**  
Création de la CEE

**1992**  
Création de l'UE

MONDIALISATION

# 5

## DOMAINES D'ACTIVITÉ

Conformément à l'Acte de Mannheim, la CCNR exerce un rôle réglementaire primordial pour la navigation du Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. La coopération traditionnellement étroite avec la profession fluviale constitue pour la CCNR une démarche essentielle lui permettant de répondre concrètement aux différents besoins du marché. Dans tous ses domaines d'action, c'est l'efficacité du transport rhénan, la sécurité ainsi que le respect de l'environnement qui dirigent ses travaux, s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Les travaux réalisés par la CCNR trouvent, pour la plupart, leur application pratique au-delà du Rhin conventionnel et couvrent actuellement une grande partie des voies navigables européennes.

8 | 4





## 1 SOCIAL

- Conditions de travail des navigants
- Sécurité sociale des navigants
- Règlements relatifs aux équipages

## 2 ÉCONOMIQUE

- Observation du marché de la navigation intérieure
- Études thématiques et travaux d'analyse prospective
- Congrès économiques

## 3 ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

- Optimisation de la navigation sur le Rhin
- Profil écologique de la navigation intérieure
- Systèmes d'information fluviale
- Régime pour la prévention et l'élimination des déchets (CDNI)

5 | 8

## 4 TECHNIQUE ET SÉCURITÉ

- Règles de police
- Règles techniques pour la construction et l'équipement des bateaux
- Conditions de délivrance des Patentes du Rhin
- Transport de matières dangereuses (ADN)

## 5 JURIDIQUE

- Harmonisation du droit fluvial
- Juridiction rhénane d'appel
- Droit du transport par voies d'eau

# LE RHIN, UNE VOIE NAVIGABLE ESSENTIELLE EN EUROPE

8 | 6

Combustibles  
minéraux solides

**16%**

1.

Produits  
pétroliers

**15%**

2.

Minerais et déchets  
pour la métallurgie

**15%**

3.

Minér

**TYPE DE MARCHANDISES**

TRANSPORTÉES SUR LE RHIN EN 2014

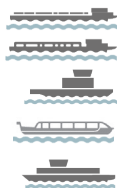


Le Rhin constitue l'axe essentiel de la navigation intérieure européenne. Il regroupe plus des 2/3 des marchandises transportées par voies navigables en Europe.

La navigation rhénane offre compétitivité et sécurité accrue par rapport à d'autres modes de transport. De nouveaux marchés y connaissent aujourd'hui un fort développement : transport de conteneurs, de colis lourds, de produits chimiques et de passagers.

## RÉPARTITION DE LA FLOTTE PAR TYPE DE BATEAUX\*

\* Flottes des pays rhénans (Allemagne, France, Suisse, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg)



**7.600** unités | **Cale sèche** | Tonnage 10.687.000 t.

**1.600** unités | **Bateaux citerne** | Tonnage 3.100.000 t.

**1.475** unités | **Remorqueurs et pousseurs**

**1.800** unités | **Bateaux à passagers** (excursions journalières)

**300** unités | **Bateaux à passagers** (croisières)

Marchandises brutes ou manufacturées,  
matériaux de construction

**13%**  
4.

Machines, véhicules,  
objets manufacturés

**12%**  
5.

Produits  
chimiques

**11%**  
6.

Produits  
agricoles

**6%**  
7.

Produits  
métallurgiques

**6%**  
8.

Denrées  
alimentaires,  
fourrages

**4%**  
9.

Engrais

**2%**  
10.

884 KM

Longueur du Rhin navigable de Bâle à Rotterdam

330 000 000 t.

Transport/an sur la totalité du Rhin

13 800 000 t.

Capacité totale de transport de la flotte rhénane



Szczecin

Berlin

Dresden

Prag

Linz

Wien

Bratislava

Budapest

Belgrad

Ruse

Constanta



**Palais du Rhin** | 2, place de la République | F-67082 Strasbourg Cedex  
Tél. +33 (0)3 88 52 20 10 | Fax +33 (0)3 88 32 10 72  
ccnr@ccr-zkr.org | [www.ccr-zkr.org](http://www.ccr-zkr.org)

